



Y a-t-il réellement 13 départements sans gynécologues en France ?

DROIT DES FEMMES - Marine Le Pen a regretté ce lundi que treize départements français ne comptent aucun gynécologue. C'est un raccourci trompeur.

Felicia Sideris

On la connaissait en défenseure de la ruralité, elle se place désormais en gardienne du droit des femmes. Interrogée par une auditrice de France info au sujet de la désertification des villages et des petites villes, Marine Le Pen a assuré ce lundi 15 novembre qu'il fallait "*résoudre le problème de la fracture sanitaire*" dans le pays. Signe pour la candidate à l'Élysée de l'ampleur de la pénurie : aujourd'hui, treize départements français n'auraient "*pas de gynécologue*". Qu'en est-il réellement ?

"13 départements sont dépourvus de tout gynécologue médical"

Entre autres exemples, le rapport cite les données fournies par le Conseil national de l'Ordre des médecins à ce sujet. Et selon ces chiffres, 13 départements ne comptaient aucun "*gynécologue médical*" au 1er janvier 2021. Il s'agit très précisément des Hautes-Alpes, du Cher, de la Corrèze, de la Creuse, du Loir-et-Cher, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Nièvre, du Haut-Rhin, des Deux-Sèvres, de l'Yonne, du Territoire de Belfort ainsi que de Mayotte.

Ce qui ne veut pas pour autant dire que ces départements sont dépourvus de tout gynécologue. Pour comprendre en quoi les propos de la présidente du Rassemblement national sont trompeurs, il faut rappeler la différence entre **gynécologie médicale**, concernée par cette grave pénurie, et **gynécologie obstétrique**. Le rôle de la première est "*d'assurer le suivi gynécologique des femmes tout au long de leur vie*", de l'adolescence à la ménopause, comme le souligne le rapport. La seconde recouvre toute l'obstétrique à proprement parler. C'est-à-dire "*le suivi de grossesse et d'accouchement, mais aussi la gynécologie, qui comporte un volet médical et un volet chirurgical, l'orthogénie, qui recouvre la contraception et l'interruption volontaire de grossesse, et la reproduction*".

Comment expliquer cette pénurie qui concerne plus particulièrement les gynécologues médicaux ? Le rapport rappelle en fait que la France a cessé de former cette catégorie de médecins pendant près de deux décennies. Une interruption décidée en 1984 qui devait initialement permettre de "*s'uniformiser avec les autres pays Européens qui, eux, ne reconnaissent pas ce diplôme et n'ont pas de gynécologues médicaux*". Cette spécificité française a finalement été rétablie en 2003.

Un arrêt qui a naturellement eu un impact sur la profession. Entre 2007 et 2020, la France a perdu 52,5% de ses gynécologues médicaux, comme le précise une question publiée en août au Journal officiel. A contrario, entre 2011 et 2019, la France a enregistré une baisse de 8% du nombre de gynécologues obstétriciens, toutes spécialités confondues.

Une carence qui représente toute de même un obstacle dans l'accès aux droits des femmes. En s'appuyant sur les propos d'Isabelle Héron, présidente de la Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale (FNCGM), la délégation aux droits des femmes au Sénat souligne que cette spécialité est justement censée "*fournir aux femmes un accès régulier à une démarche de prévention, de dépistage et de suivi médical*", et non pas le seul accès aux soins liés à la grossesse et aux interventions chirurgicales plus lourdes et ponctuelles.